

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'adjointe au Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, Mme DEROY Perrine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kevin, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie

Procurations : Mme CRUET Cynthia a donné pouvoir à M. SAUQUES Kevin

Etait absent : M. CAZES Jérôme

Etaient excusés : Mme CRUET Cynthia

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme LABORDE Aurélie

Date de convocation

22/04/2024

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail des propositions de subventions de fonctionnement aux organismes publics, aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions de subventions de fonctionnement aux organismes publics, aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2024 de Monsieur le Maire telles qu'indiquées ci-après,

• Foyer Rural des Jeunes	3700 €
• Amicale des Sapeurs-Pompiers	1400 €
• Basket Club Courrensan	3500 €
• Lous Gahec S	300 €
• Association des propriétaires	650 €
• Amicale des anciens combattants de courrensan	350 €
• Le Goujon Gondrinois	140 €

- Coopérative scolaire

200 €

-D'autoriser Monsieur le Maire à verser le montant desdites subventions aux différents organismes et associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

